

# S'approcher de Dieu, et se réjouir en Lui

## Les péchés et le péché

[Écho du Témoignage 4 pages 353-370]

Je ne suis pas sûr d'avoir, dans l'article suivant, suffisamment distingué entre l'expiation et l'aspersion sur l'autel du parfum. Il était fait aspersion du sang du veau sur le propitiatoire pour Aaron et pour ses fils — type des saints célestes; de même pour le sang du bouc. Cela faisait propitiation pour le sacrificateur lui-même et pour le sanctuaire, et pour le tabernacle d'assignation. Aaron était seul en dedans du voile quand il accomplissait cette œuvre; cependant, elle se faisait aussi en vue de tout le peuple, car il fallait que Dieu fût glorifié afin de le bénir. Ensuite, le sacrificateur sortait et faisait aspersion sur l'autel du parfum, tant avec le sang du veau qu'avec celui du bouc. Tout cela terminé, il confessait les péchés d'Israël sur le bouc azazel, et celui-ci était envoyé au désert.

Il y a cet avantage dans la controverse, là où il s'agit de la recherche de la vérité, qu'elle excite l'esprit à plus d'attention et à une investigation plus exacte, et lorsqu'elle a pour sujet des matières scripturaires, à une étude plus soignée et plus approfondie de l'Écriture: toutes choses qui apportent toujours à l'âme humble et qui cherche, la bénédiction d'un progrès nouveau dans la pensée de Dieu. Deux points ont occupé mon esprit par suite d'une controverse que j'ai eu à soutenir récemment sur la loi et la justice de Dieu; et je voudrais maintenant les porter devant vos lecteurs, en partie comme présentant des questions qui tendent à conduire à plus de lumière, en partie aussi comme instruction acquise.

Si nous examinons l'ordre dans lequel s'accomplissaient les cérémonies du grand jour de propitiation, nous trouverons qu'elles avaient un caractère plus déterminé que je ne l'avais remarqué jusqu'ici. Il était fait aspersion du sang sur le propitiatoire et devant le propitiatoire, ainsi que sur l'autel du parfum, mais sur rien d'autre, et tout spécialement, d'après les directions données en Lévitique 16, pas sur l'autel des holocaustes. Mais il était fait propitiation pour le sanctuaire, au moyen, je présume, de l'aspersion qui avait lieu; mais il n'en était point fait sur le chandelier ou sur les pains de proposition. Ces aspersion de sang suggéraient aussitôt la pensée que ce dont il s'agissait, c'était l'approche de Dieu dans le sanctuaire. Il y avait évidemment le grand fait général qu'il était fait aspersion du sang sur le propitiatoire, pour exprimer que la nature et le caractère de Dieu étaient glorifiés dans l'effusion du sang de Christ, de telle sorte que, Son sang étant ainsi présenté à Dieu, l'évangile fondé sur ce fait pouvait être prêché à toute créature. C'était le lot du Seigneur. Mais j'ai parlé de cela ailleurs, ainsi que de l'autre aspect du sacrifice de Christ typifié par le bouc azazel, c'est-à-dire, comme portant les péchés de Son peuple. La seule chose que je fais remarquer maintenant, c'est le caractère particulier de l'offrande. Il était fait aspersion du sang sur ce qui était en rapport avec l'approche des sacrificateurs dans le sanctuaire, approche dans laquelle ils représentaient le peuple tout entier s'approchant de Dieu, soit qu'ils vinssent dans la présence de Dieu de la manière la plus solennelle, comme dans le jour des propitiations, soit qu'il s'agit de leur approche de chaque jour dans le même caractère. Pour nous, il n'existe pas de voile; mais l'autel du parfum, quoique en dehors du voile, se rapportait spécialement à ce qui se trouvait en dedans. Dans les lieux saints, Dieu était envisagé dans Sa justice divine. C'est conformément à ce qu'Il est, qu'il faut qu'on s'approche de Lui. Il ne s'agit pas simplement de la manière dont Il en agit avec l'homme responsable comme tel, mais de Sa propre nature. Si nous nous approchons de Lui, nous devons nous en approcher conformément à ce qu'Il est en Lui-même. C'est là évidemment ce qui caractérise Son approche dans le sanctuaire. L'or, je n'en ai aucun

doute, a trait à cela. Dans le sanctuaire, tout était d'or. Les vaisseaux qui se trouvaient dans le parvis du tabernacle étaient d'airain, particulièrement la cuve et l'autel d'airain : ils avaient trait, comme le lieu aussi le fait voir, à ce que Dieu fait à l'égard du péché dans ce monde. Non pas que le parvis représentât ce monde ; mais ce n'était pas le sanctuaire : il se rapportait aux voies de Dieu envers les pécheurs dans ce monde. Les hommes y venaient comme souillés, soit afin d'offrir un sacrifice pour leurs péchés quand ils se trouvaient dans quelque péché, soit pour se purifier ; c'est-à-dire qu'ils venaient à Christ envisagé comme sacrifice, ou afin d'obtenir le lavage d'eau par la Parole, lequel ils n'auraient pu avoir sans le sacrifice. Aussi étaient-ce les sacrificateurs qui se lavaient, mais c'était le lavage. L'idée impliquée dans tous ces cas était celle qu'on s'approchait, soit comme pécheur, soit comme saint ; seulement, l'un s'approchait en vue du péché, l'autre s'approchait de Dieu comme purifié, la cuve étant un lavage pour consacrer au commencement, ou pour purifier en vue du service actuel. Mais au grand jour des propitiations, ce n'est que dans les lieux saints qu'on faisait aspersion du sang ; et c'est là précisément ce qui donne à l'aspersion tout son caractère.

Quelle précieuse pensée n'est-ce pas pour nous, que nous nous approchons de Dieu dans Sa nature et Son caractère propres, selon ce qu'Il est en Lui-même ! Il est là dans Sa propre nature, en justice et en sainteté ; et nous, absolument purifiés pour elle, et, dans l'homme nouveau, créés en elle selon Dieu, nous nous approchons de Lui-même, sans qu'il existe une question quelconque relativement au péché désormais ôté. Nous prenons notre plaisir dans la sainteté et dans la justice, en Dieu tel qu'Il est ; et nous nous approchons selon la valeur intrinsèque du sang de Jésus aux yeux de Dieu. C'est la jouissance de ce que Dieu est en justice et en vraie sainteté ; mais l'offrande que Christ a faite de Lui-même a été la glorification de ce qu'Il est sous ce rapport. Cela est très précieux. Nous nous approchons de Dieu, et nous réjouissons en Dieu ; nous jouissons, en tant qu'admis par le moyen de Christ, de la justice divine telle qu'elle est en elle-même, telle qu'elle est en Dieu. Et remarquez ici, que c'est de cette manière que *nous* spécialement, nous *connaissons* la propitiation ; par elle, nous avons la paix et pouvons nous approcher de Dieu. De là vient que, lorsqu'il s'agissait de la propitiation pour Aaron et pour ses fils, on faisait seulement cela. On égorgeait le veau, et on faisait aspersion du sang sur le propitiatoire et sur l'autel des parfums ; il n'y avait pas de confession de péchés, ni de bouc azazel : Christ, ressuscité des morts dans la puissance du sang de l'alliance éternelle [Héb. 13, 20], entre selon la gloire du Père, selon le déploiement de toutes Ses perfections manifestées dans la résurrection de Christ — car Il fut ressuscité par le sang de l'alliance éternelle et par la gloire du Père [Rom. 6, 4] ; — nous de même, en tant qu'associés avec Lui, nous nous approchons dans la pleine acceptation à laquelle ce sang a nécessairement droit selon la justice de Dieu à son égard. Ce n'est pas simplement que les péchés peuvent être pardonnés, et que par conséquent je puis avoir à faire avec Dieu quant à Son gouvernement moral, ce qui est vrai aussi — « Il y a pardon par-devers toi, afin que tu sois craint » [Ps. 130, 4] ; mais je m'approche dans l'acceptation positive et parfaite selon laquelle Dieu, dans Sa propre nature, reçoit selon la justice ce qui L'a glorifiée d'une manière absolue, c'est-à-dire, conformément à Sa propre nature. Dieu est actif en reconnaissant ainsi Christ en justice, en Le ressuscitant d'entre les morts et Le plaçant à Sa droite, et c'est de cette manière que nous entrons.

Mais une autre chose était nécessaire. Le sacrifice de Christ est valable pour les transgressions. Il n'a pas seulement sa valeur intrinsèque comme lot de l'Éternel, mais Christ porte les péchés de Son peuple en tant que bouc azazel. Dieu a affaire avec nous comme hommes responsables, avec les Juifs comme nation responsable, les uns et les autres dans la chair, en tant que gouverneur qui a affaire avec les péchés. Christ les a portés en Son propre corps sur le bois [1 Pier. 2, 24], et c'en est fait d'eux. Ce n'est point, ni ne saurait être naturellement un autre sacrifice : le sacrifice doit être approprié à Dieu ; mais c'est un aspect du sacrifice autre que celui dont nous avons parlé auparavant. C'est le côté par lequel le sacrifice ôte les péchés, afin que les hommes soient reçus judiciairement selon

la justice, et non celui en vertu duquel nous entrons dans la présence de Dieu selon l'excellence intrinsèque de Sa nature et l'acceptabilité de Christ en elle, et jouissons de cette nature (c'est comme étant dans la nouvelle nature que nous entrons; les transgressions appartiennent à la vieille). C'est là notre place propre, notre unique place présentement, parce que nous sommes ressuscités, et, en Christ, dans la position de sacrificateurs. Le veau représente pleinement le caractère du sacrifice de Christ dans cet aspect-là pour nous. Ensuite nos péchés, commis quand nous étions vivants dans la chair, ont été ôtés, et nous sommes réputés morts, et celui qui est mort est justifié du péché [Rom. 6, 7]. La chair dans tout l'ensemble de sa nature, et ses actes, sont considérés comme une existence passée, du moment que Christ est ressuscité, ce qui se réalise de fait lorsque nous dépouillons le vieil homme et que nous revêtons le nouveau. De même que tous mes péchés étaient à venir quand Christ est mort pour eux, de même une fois que je ne suis plus dans la chair, la foi considère tout ce qui lui appartient, comme chose passée pour ce qui est de l'expiation et de la justice quand Christ mourut; car c'est de cette manière, et de cette manière seulement, qu'ils pouvaient être ôtés. Mais, en tant que ressuscité, j'entre dans le lieu très saint, non seulement parce que je suis purifié de mes péchés, chose qui en elle-même n'allait pas plus loin que de me faire reconnaître judiciairement dans une position de responsabilité, mais conformément à toute la valeur de ce en quoi Christ est entré. C'est là présentement, je le répète, notre propre, notre unique position; parce que le vieil homme, qui était l'homme responsable dans ce monde, est considéré comme mort et enseveli, de sorte que nous ne sommes point dans la chair. Aussi, quoique nous fussions responsables, et que les péchés fussent portés et expiés, ne sommes-nous en aucune manière maintenant dans la position et la condition ou dans la nature, dans laquelle ce gouvernement et ces voies avaient lieu: c'est pour nous un état absolument passé. Le veau, le sacrifice de Christ dans Sa valeur la plus parfaite et la plus élevée, est à nous et représente notre position actuelle. Les deux boucs montrent évidemment que le même sacrifice s'applique naturellement aux deux parties de Son œuvre: le fait de notre présentation à Dieu conformément aux exigences de Sa nature, et celui de l'abolition du péché qui était incompatible avec notre devoir comme enfants de Dieu. Mais l'application est différente, en une certaine mesure, lorsqu'il s'agit d'Israël, parce qu'ils n'entrent pas dans le lieu très saint à travers le voile déchiré, le chemin nouveau et vivant [Héb. 10, 20]. Ils connaissent la valeur du sacrifice de Christ, *quand Il sort* et qu'ils regardent à Celui qu'ils ont percé [Zach. 12, 10]. Ils sont sous le poids des transgressions multipliées qu'ils commettent comme nation; leur position est dans la chair. Ils n'ont point affaire avec Christ en dedans du voile, mais seulement quand Il sort. Je n'ai pas besoin de dire que ce n'est point un nouveau sacrifice. Le chapitre 53 d'Ésaïe nous les montre reconnaissant Celui que nous connaissons déjà. Ils ne sont point dans les lieux célestes en Christ; mais c'est sur la terre que Christ leur apparaît et est avec eux pour les bénir. Ils sont acceptés, selon la justice de Dieu, dans Son caractère de gouverneur moral. Je ne dis point qu'individuellement et eux tous, comme formant le résidu épargné, ils ne sont pas considérés *de Dieu*, devant Ses yeux, selon le sang de Christ dans les lieux célestes; je ne saurais certes douter qu'ils le soient; mais ce n'est point leur place, pour ce qui est de la dispensation, d'être là, dans leurs propres âmes devant Dieu. Ce gouvernement moral continue d'être ce sous quoi ils sont, en tant qu'hommes dans la chair sur la terre. De là vient que c'est après que toutes les aspersiones de sang étaient finies — « Quand il aura achevé de faire expiation pour le sanctuaire, et pour le tabernacle d'assignation et pour l'autel, alors il offrira le bouc vivant », etc. — que le bouc vivant était envoyé au désert, portant sur sa tête les péchés d'Israël. Le pieux Israélite, ainsi en paix avec Dieu, peut apprendre la valeur intrinsèque du grand sacrifice qui l'a purifié, de manière à s'approcher de plus en plus dans la connaissance de Dieu; mais pour ce qui est de la dispensation, sa position est en rapport avec le fait que le péché est porté, tandis que la nôtre est conformément à la présence de Christ dans le ciel; notre vieil homme, dans lequel nous étions en rapport avec la terre, étant mort dans l'acte même par lequel nos péchés furent

ôtés.

Je sens que c'est là le point important : le caractère de l'aspersion du sang, en tant que faite seulement sur le sanctuaire et le tabernacle. Les sacrifices ordinaires d'Israël s'offraient sur l'autel des holocaustes ; c'est là que le sang était répandu ; on y venait comme du dehors. Tout cela était fort juste, et c'est ainsi que doit faire tout pécheur. C'est aussi précieux que nécessaire qu'il nous soit donné de le pouvoir. Si nous devons nous approcher de Dieu, il faut absolument que les péchés soient ôtés. Mais cette œuvre n'introduit point dans le sanctuaire ; et c'est à ce point qu'en restent des multitudes de chrétiens, si toutefois même ils le connaissent : ils en restent à l'abolition de leurs péchés, ou à l'espérance qu'ils seront abolis. Sans doute, ce doit être le premier pas pour s'approcher, mais ces chrétiens-là s'arrêtent sur le terrain juif, et cela de toute manière, car ils attendent une nouvelle aspersion du sang chaque fois qu'ils viennent à manquer ; quant à un nouveau sacrifice, ils n'osent pas l'attendre (et cependant, rien autre ne saurait suffire). L'apôtre dit : Il aurait fallu que Christ souffrît plusieurs fois depuis la fondation du monde [Héb. 9, 26]. Ce n'est point la valeur du sacrifice en lui-même qui est différente. Nous savons qu'il n'en existe qu'un ne devant être jamais répété, et ayant à jamais sa propre valeur intrinsèque, sa valeur absolue ; mais le sacrifice et l'aspersion du sang sur l'autel d'airain, et l'aspersion faite sur le propitiatoire et l'autel des parfums, ont une portée et un caractère différents. L'autel d'airain symbolisait la justice judiciaire dans son exercice vis-à-vis de l'homme en tant que responsable envers Dieu, et en rapport avec le gouvernement moral : c'est là que les Israélites venaient vers Dieu. Pour ce qui est de ce droit, Christ y a satisfait sur la croix en portant nos péchés en Son propre corps sur le bois, où Il est mort aussi pour la nation d'Israël. Ce côté de la question, nos péchés portés par Christ sur le bois, était présenté dans le bouc azazel, mais d'une manière qui ne satisfaisait pas seulement à notre cas en principe, mais qui avait, dans sa forme, un rapport spécial à Israël dans les derniers jours, après que le temps de l'Église sera accompli. Mais l'aspersion du sang du jour des propitiations s'étendait plus loin, et pénétrait jusqu'à ce qui était en dedans du voile ; elle nous emporte jusqu'à Dieu, là où Christ est allé. On peut remarquer que l'holocauste n'était pas compris parmi les sacrifices du jour des propitiations qui donnaient à ce jour son caractère particulier. Le veau et le bouc étaient tous les deux des sacrifices pour le péché. Les holocaustes pour Aaron lui-même et pour le peuple, ne furent pas offerts jusqu'à ce que le dernier service spécial de ce jour — l'envoi au désert du bouc vivant, eut été accompli. Tout était proprement sacrifice pour le péché. Cela plaçait Christ et ceux qui sont associés avec Lui, dans le sanctuaire et, aussi loin que ce monde allait, hors du camp. Une religion du monde dans la chair n'y était point reconnue ; ce qui y était reconnu, c'étaient la croix, c'est-à-dire Christ rejeté sur la terre, et Sa place dans le ciel. Cette œuvre de Christ est efficace pour Israël, mais comme portant leurs péchés et faisant le sacrifice de Lui-même, en vertu duquel ils pourraient être bénis sur la terre. Les holocaustes étaient offerts sur l'autel d'airain ; ils préfiguraient Christ se présentant Lui-même à Dieu par l'Esprit éternel [Héb. 9, 14], en sacrifice ici sur la terre. C'était la perfection de Christ ici-bas sur la terre, et ce en quoi, à la vérité, en conséquence de notre admission dans le sanctuaire, nous avons à Le suivre ici-bas. Je présente ces considérations à vos lecteurs, plutôt comme des sujets à méditer, que comme enseignement positif, quoique j'en tiens une partie pour un accroissement réel d'instruction. Mais si on les examine d'après l'Écriture avec un esprit sobre en vue du profit de l'âme, on les trouvera pleines d'une riche édification.

J'en viens au second sujet dont j'ai parlé, et je l'aborde en renvoyant mon lecteur au chapitre troisième bien connu de l'évangile de Jean, comme faisant voir comment le Seigneur rattache Sa vie et Sa mort à la position céleste, qu'Il envisage, mais dont Il ne parle pas. Il faut qu'un homme naisse de nouveau, assure-t-Il à Nicodème, même pour avoir part dans la partie terrestre du royaume avec Dieu, ainsi qu'Ézéchiël l'enseigne ; mais c'était l'œuvre de la grâce souveraine, et, comme le vent, la grâce allait où elle voulait. Mais

Christ parlait d'après Sa connaissance propre, connaissance de Celui qui était venu du ciel, bien plus, qui était dans le ciel; et c'était une nature capable par elle-même — bénédiction immense! — de jouir de Dieu; et le Messie rejeté était le Fils de l'homme élevé afin que quiconque croyait en Lui eût la vie éternelle — non pas la bénédiction comme vie sur la terre. Il mourut à tout ce qui était ici-bas, et même à Son propre caractère de Messie comme né de la semence de David selon la chair, et ouvrit la porte, par Sa mort, à ces choses célestes dont Il était à même de parler. La vie de l'Esprit et la mort de Christ, dans leur valeur propre, quand elles sont connues comme mort à ce monde, comme on le vit en Christ, et glorifiant Dieu dans Sa nature, sont l'entrée, comme possédant la vie en Christ ressuscité, dans le sanctuaire céleste. Comparez Colossiens 3 (qui a pour sujet la vie aspirant après ces choses célestes) et l'épître aux Éphésiens (où la puissance du Saint Esprit qui nous unit à Christ nous présente les saints assis en Lui dans les lieux célestes). En Jean 3, cela ne nous est présenté qu'en perspective. Ainsi, dans la résurrection de Christ, nous montons comme ressuscités avec Lui, dans les lieux célestes, pendant que Christ est mort au monde entier, et au péché et à tout ce qui est dans le monde et se rattache au péché. Tout cela est passé, fini, comme n'existant plus. Christ est ressuscité, et est les prémices et le commencement d'un nouvel état de choses, d'une création nouvelle. Les choses vieilles étant passées, Dieu nous a vivifiés ensemble avec Lui, nous ayant pardonné toutes nos offenses [Col. 2, 13]. Christ mourut au péché et pour les péchés. La nouvelle alliance ne va pas au-delà du pardon : Je ne me souviendrai plus de leurs péchés ni de leurs iniquités [Héb. 8, 12]. Mais elle ne s'occupe jamais d'introduire d'une manière quelconque en la présence de Dieu dans le sanctuaire. Cela, comme nous l'avons vu, est notre place par la rédemption. J'arrive ainsi au second point auquel j'ai fait allusion — la différence qu'il y a entre les péchés et le péché. Ce n'est pas nouveau, mais je ne pense pas que les chrétiens aient suffisamment remarqué la force des raisonnements de saint Paul sur ce sujet.

Naturellement, les péchés sont pleinement reconnus, entièrement condamnés, et il est fait propitiation pour eux. Bien plus, c'est par leur moyen que la conscience est atteinte pour la première fois et amenée à repentance. Le sang de Jésus, la croix, est la réponse bénie que leur fait la grâce de Dieu. Et ce n'est pas cela seulement, mais même là où tous sont amenés sous le péché d'Adam, les péchés actuels qui affectent la conscience sont introduits comme donnant une occasion de plus à la mort. Il va sans dire que dès qu'il est fait allusion à la loi, c'est de transgression positive qu'il s'agit. Mais en outre de tout cela et dans le passage où cela a été reconnu, nous verrons que l'apôtre traite la grande question de l'état de péché et de la position dans la chair. Jusqu'à la fin du chapitre troisième de l'épître aux Romains, ce dont il s'agit, ce sont les péchés; mais la conclusion, c'est que nous sommes tous sous le péché, dans cet état, cette condition, devant Dieu, selon qu'il est dit au psaume 32 : « Bienheureux ceux dont les iniquités ont été pardonnées et dont les péchés ont été couverts; bienheureux l'homme à qui le Seigneur n'aura point compté le péché » : cette question-ci, le chapitre 5 la traite. Mais le chapitre va plus loin : il montre le péché entrant dans le monde, principe de mal dans lequel l'homme était aliéné de Dieu. Le péché a régné. Ce n'est pas seulement que j'ai commis des péchés; mais le péché a régné, et la mort en est la preuve. Le chapitre sixième introduit la mort comme ce qui clôt le mal; la pensée qu'il poursuit d'une manière bien nette, c'est que, notre état étant un état de péché en tant que vivants comme enfants d'Adam, la mort met fin à cet état. Nous sommes crucifiés avec Christ [Gal. 2, 20], nous n'existons plus devant Dieu comme vivants dans la chair. Mais qu'est-ce que cette mort en Christ? C'est ici que l'apôtre, partant de Christ emploie l'expression non pas de mort *pour les péchés*, mais de mort *au péché*. Nous savons tous qu'il n'y avait pas de péché en Christ, mais que, vivant toujours au milieu de cette scène de pécheurs, Son obéissance mise à l'épreuve jusqu'au dernier degré, même jusqu'à la mort, et buvant la coupe, tenté sur tous les points ainsi que nous le sommes, Il mourut à cette scène, en glorifiant Dieu, plutôt que de faillir à l'obéissance absolue parfaite. Et de

cette manière, Il glorifia Dieu, et parfait en toutes choses, Il en finit avec tout rapport avec ce monde, et avec l'homme comme étant dans un état de péché. Il mourut une fois pour toutes au péché, Il mit fin à tout rapport de l'homme avec Dieu quant à la vie de l'homme dans la chair. Il n'y eut pas dans Sa vie un mouvement qui ne fût pas la perfection de la nature divine dans un homme, au milieu des tentations par lesquelles nous passons; et ayant complété et fini cette obéissance, Il mourut à toute cette sphère, toute cette scène d'existence; Il y mourut réellement, et entra par la résurrection dans une autre qui n'appartenait pas à cet ordre, à cet état de choses, mais qui avait son point de départ, et comme le sein d'où Il tirait l'être, dans le fait d'y être mort. Toujours moralement séparé des pécheurs, Sa vie prouva que cette manifestation divine ne pouvait pas gagner l'homme à s'associer avec elle, ou à venir à Lui pour avoir la vie; et Il mourut de manière à séparer définitivement et judiciairement la vie divine de l'état adamique tout entier, parce qu'il n'y avait là rien que péché dans la volonté, et Il transfère, pour ainsi dire, la vie divine qui était en Lui dans une sphère nouvelle et céleste où la chair ni le péché ne pouvaient venir — l'état de résurrection. Ressuscités avec Christ, tous nos péchés expiés, nous vivons dans cette vie de Christ, Christ Lui-même étant notre justice, selon Sa pleine acceptation dans la valeur de Son œuvre. En conséquence, le sixième chapitre (épître aux Romains) ne parle plus des péchés, sauf comme anciens fruits d'un autre état dont nous sommes délivrés. Christ est mort une fois pour toutes au péché; nous devons nous tenir nous-mêmes pour morts au péché, mais pour vivants à Dieu par Lui [Rom. 6, 10-11]. Celui qui est mort est quitte du péché; on ne saurait Lui imputer d'état de péché, car quant à cela, Il est mort. Il ne saurait être accusé d'être dans cet état, car Il est mort. Le péché n'aura pas d'empire sur nous. Aussi, dans le septième chapitre, sommes-nous considérés comme morts. Quand nous étions dans la chair, il y avait les passions de péchés, et la loi ne faisait que les provoquer. C'est pourquoi, lorsque par l'effet d'une nature nouvelle, en tant qu'enseignés de Dieu, nous discernons la spiritualité de la loi, je découvre cet actif principe de péché, et je cherche à en être délivré, et c'est en Christ que je le suis. Je meurs à l'état dans lequel j'étais, et suis désormais vivant en Christ ressuscité. La loi est considérée ici, non comme opérant la malédiction, mais comme le moyen, quand nous sommes sous elle, de découvrir l'état désespéré de la chair, dont elle ne fait que manifester le péché et le rendre excessivement pécheur. Elle est le corps de mort. Nous sommes délivrés d'elle (non pas pardonnés quant à ses fruits) pour Jésus Christ notre Seigneur. Le péché dans la chair est condamné, mais dans ce en quoi Christ était par le péché, c'est-à-dire un sacrifice pour le péché. Puis l'apôtre fait ressortir, en insistant sur cela, le contraste de la chair et de l'Esprit dans leur nature respective. Et sur quelle base est fondée la délivrance? Sur la résurrection. Comme mort avec Christ, je suis passé, de la chair (vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous [Rom. 8, 9]) dans un scène nouvelle par la résurrection, non pas il est vrai pour ce qui regarde nos corps (dont nous attendons la rédemption), mais quant à notre état devant Dieu et pour ce qui concerne nos âmes. C'est l'Esprit, parce qu'Il est la puissance de la vie; mais c'est Christ ressuscité, notre vie, et nous vivons en Lui, et unis à Lui par l'Esprit, comme assis dans les lieux célestes, et par conséquent assis là en Lui. Si je dis que je suis aux pieds de la croix, cela revient simplement à dire que je ne suis pas mort avec Christ. Je n'ai pas pénétré par le voile déchiré, dans le lieu très saint. Je suis alors devant la croix, dans ma vieille nature, ayant sur moi mes péchés; car si je suis mort avec Christ et ressuscité avec Lui, j'ai passé par la croix comme par la porte de la foi, sans aucun péché en présence de Dieu dans la lumière. Tel est aussi l'enseignement de l'épître aux Galates, quoique non pas avec le même développement.

Je voudrais maintenant tirer quelques conclusions pratiques de tout cela. Je vois dans l'or et l'airain des types de deux caractères de la justice divine. L'un typifie la propre nature divine et les délices de Dieu, l'autre ce qui est judiciairement exigé de la créature, conformément à sa position. L'or représente la justice divine telle qu'elle est dans la nature de Dieu. Conformément à cette justice, Christ, ayant glorifié Dieu en tout ce qu'Il est, est

reçu dans le ciel comme homme, et s'assied à la droite de Dieu ; et nous, participants de la nature divine qui est de Dieu en Christ Jésus, créés selon Dieu en justice et en vraie sainteté [Éph. 4, 24], et renouvelés dans la connaissance de l'image de Celui qui nous a créés [Col. 3, 10] et unis à Celui que Dieu a placé en haut, nous avons notre place, non pas en personne encore, cela va sans dire, à la droite même de Dieu (cela ne pouvait être qu'en Lui), dans cette position céleste, et selon les délices de la nature de Dieu, car ces délices sont en Christ. C'est la communion avec cela, ou le rétablissement de cette communion, que marque le fait que nous nous approchons de Dieu, comme en jouissant simplement dans la nature nouvelle. Il ne s'agit dans cette approche de rien qui fasse contraste avec le mal, ni de pardon de quelque chose du passé, quelque précieux que cela soit à sa place. J'en ai déjà entièrement fini pour la foi, et bientôt ce sera réalisé de fait, avec la nature qui a péché, et avec l'état de choses tout entier dans lequel la chair se mouvait : je n'ai d'existence que dans la création nouvelle. Aussi l'apôtre dit-il qu'il ne connaissait plus même Christ selon la chair [2 Cor. 5, 16]. C'est la joie du nouvel homme dans la présence, le bonheur, et la gloire de Dieu. L'autel d'airain représente aussi la justice, et la justice divine, mais dans ses droits sur la nature de l'homme et non dans la révélation de sa propre nature. Ici se faisait l'aspersion du sang par laquelle le pécheur s'approche de Dieu, et ce sera là la position d'Israël. Que d'enfants de Dieu qui en restent là de fait ! Qu'il y en a peu qui ont une pleine liberté pour entrer dans le lieu très saint par le sang de Jésus [Héb. 10, 19] ! Ils restent dehors, et espèrent, quand le temps sera arrivé, de passer par le jugement et d'avoir part à la gloire. Ils sont encore en Égypte, comptant sur l'efficace du sang pour tenir loin le juge saint, et non dans le désert rachetés de l'esclavage dans lequel ils étaient et de l'autre côté de la mer Rouge. Ils regardent au sang comme au fondement de leur espérance contre le jugement, mais ils n'ont aucune idée d'avoir été crucifiés et ressuscités avec Christ. Ils espèrent en Christ comme dans la crainte de la justice de Dieu, au lieu d'espérer en Lui dans la nature et la vie nouvelles comme ressuscités avec Lui, et de jouir de Dieu comme étant dans l'Esprit et non dans la chair. Il faut nous souvenir d'une chose : savoir, que même là où nous entrons dans la pleine bénédiction de la présence de Dieu, l'Agneau qui a été immolé sera l'objet dans la perfection duquel nous avons appris cette bénédiction.